

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 28 octobre 2022

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

PETITES ENTREPRISES

M. D'Amours

L'hon. M. Holland

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Dunn

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

M^{me} Thériault

L'hon. M. Higgs

REFUGES POUR SANS-ABRI

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Shephard

M. Gauvin

L'hon. M^{me} Shephard

FRACTURATION HYDRAULIQUE

M^{me} Mitton

L'hon. M. Holland

M^{me} Mitton

L'hon. M. Holland

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, nous avons entendu des déclarations ce matin au sujet des nouvelles cliniques privées qui seront mises sur pied. Je sais que le ministre est prêt à répondre à des questions à ce sujet ce matin. Je sais que, cet été, le premier ministre songeait à privatiser certains services de santé. Il a accueilli Doug Ford dans la province pour parler du plan en question, mais nous ne savons toujours pas pleinement en quoi consiste le plan du gouvernement. Ce dernier a proposé des modifications par l'intermédiaire du projet de loi 3, qui a été déposé. Nous avons applaudi le projet pilote visant les opérations de la cataracte qui a été proposé. Dans le cas en question, le médecin ne pouvait pas trouver d'espace à l'hôpital pour pratiquer les interventions qui lui permettraient de réduire la liste d'attente.

Quel est le plan du gouvernement en ce qui a trait à la privatisation? Je sais que, mercredi, le ministre a parlé d'interventions chirurgicales, notamment des arthroplasties de la hanche et du genou. Il semblait trouver délicat d'en parler. Toutefois, voici ce que je lui demande aujourd'hui : Le ministre peut-il présenter ses plans visant la privatisation? Quels domaines d'exercice seront ciblés?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, la question contenait beaucoup d'éléments. Je suis content d'avoir l'occasion de parler de certains des plans formidables qui sont en cours de réalisation.

Je ne comprends pas que les parlementaires du côté de l'opposition prennent maintenant la parole... Appuient-ils la mesure, ou ne l'appuient-ils pas? Je sais que deux des parlementaires du côté de l'opposition se sont placés dans la photo lorsque nous avons coupé le ruban. Je pense que le chef à la Chambre aujourd'hui et la chef dans la tribune doivent nous dire ceci : Les parlementaires du côté de l'opposition appuient-ils vraiment les idées nouvelles et novatrices qui permettront de réduire les temps d'attente et de fournir des soins de santé à la population du Nouveau-Brunswick dans un délai raisonnable, ou sont-ils contre ces idées et essaient-ils simplement de réaliser des gains politiques faciles?

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Écoutez, Monsieur le président, je ne sais pas ce qui est si drôle de l'autre côté. J'ai dit aux parlementaires du côté du gouvernement que nous avons vu la décision d'un bon œil. Les gens d'en face réduisent les temps d'attente. Dans le cas en question, le médecin ne pouvait pas trouver d'espace à l'hôpital local ; il sera donc en mesure de fournir le service ailleurs.

Toutefois, des questions restent toujours en suspens. Des questions méritent d'être posées et de recevoir des réponses, comme celles portant sur le modèle d'entreprise. Quel est le modèle d'entreprise? Les interventions seront-elles pratiquées dans des cabinets de médecins et des cliniques existantes, ou y aura-t-il de nouvelles entités à but lucratif?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

S'agira-t-il d'une société qui établira des blocs opératoires ici au Nouveau-Brunswick? Selon moi, nous devons savoir exactement comment sera constitué le modèle d'entreprise, quelle est la facturation prévue, si les frais seront plus élevés que ceux des hôpitaux et qui sera responsable de la dotation des établissements en question. Le ministre peut-il nous donner quelques renseignements au sujet du modèle d'entreprise qu'il envisage pour les cliniques privées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis surpris que le chef à la Chambre n'ait pas posé la question aux parlementaires du côté de l'opposition qui étaient présents à la clinique et qui se réjouissaient de l'annonce, l'appuyaient et parlaient au D^r Javidi. D'excellents échanges ont eu lieu.

Il s'agit de cliniques où la personne responsable s'occupe de la facturation, et le gouvernement paiera les interventions. Il s'agit de soins de santé publics. Les patients ne paient pas au moyen de leur carte de crédit. Ils paient au moyen de leur carte d'assurance-maladie. Voilà l'avenir. Voilà comment les choses évoluent.

En fait, le temps consacré aux interventions chirurgicales en question à l'hôpital — soit deux journées par semaine — est maintenant libéré pour permettre de faire d'autres interventions. Nous ne nous attaquons pas qu'à la liste d'attente pour les opérations de la cataracte. Ainsi, plus d'espace est désormais disponible pour les arthroplasties de la hanche. Plus d'espace est disponible à l'hôpital pour les arthroplasties du genou. Plus d'espace est disponible à l'hôpital pour les traitements du cancer...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je veux savoir... Le ministre a dit que la personne responsable s'occupera de la facturation dans les cliniques. Cela signifie-t-il que le médecin ou le chirurgien qui fournit le service reçoit le paiement — un arrangement de rémunération à l'acte — et que, ensuite, il est responsable de l'établissement, le paiement du loyer et la rémunération du personnel? Voilà le genre de question à laquelle je veux une réponse aujourd'hui.

Vous savez, des gens craignent que de grandes sociétés internationales viennent dans la province, mettent sur pied des entités à but lucratif et exploitent les contribuables en exigeant des frais plus élevés que ce que coûte une intervention à l'hôpital. Le ministre peut-il donc nous dire si le modèle d'entreprise qu'il envisage est celui de la rémunération à l'acte? S'agira-t-il d'un modèle commercial? Nous méritons des réponses, Monsieur le président.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je vais donner aujourd'hui au député d'en face l'occasion de revenir sur ses propos selon lesquels les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

médecins exploitent le public. Je vais lui permettre de faire un mulligan et de retirer ces propos.

Tous les médecins qui sont rémunérés à l'acte ici dans la province paient essentiellement leur propre personnel. Ils paient leurs établissements, soit par la location ou l'achat de leur propre immeuble, et ils reçoivent une rémunération pour les services qu'ils fournissent, soit une rémunération à l'acte. Voilà le modèle de prestation de soins de santé en vigueur depuis bien des années ici au Nouveau-Brunswick. La mesure proposée est donc une extension de ce modèle et permet la création de plus d'occasions de fournir des services en milieu clinique aux gens de la province.

Un meilleur accès aux soins de santé primaires et aux interventions chirurgicales constituait l'un des cinq domaines d'action dans notre plan de la santé. Ainsi, Monsieur le président, nous allons de l'avant et nous le faisons de façon responsable. Ah, flûte — mon temps est écoulé.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je suis reconnaissant du mulligan. Je ne joue pas au golf, mais je suis reconnaissant du mulligan. Toutefois, je n'en ai pas besoin. Je n'ai pas dit que les médecins, ici au Nouveau-Brunswick, exploitent les gens. J'ai dit : Le ministre peut-il nous garantir qu'il sera interdit aux grandes sociétés internationales de venir s'installer au Nouveau-Brunswick et d'exploiter les contribuables en exigeant des frais plus élevés que ceux ayant cours dans un établissement public, dans un hôpital?

D'après ce que j'entends, il semble qu'il s'agira d'un arrangement de rémunération à l'acte. Le chirurgien ou le médecin recevra un paiement pour le service fourni et sera responsable de la dotation en personnel et des coûts liés à l'établissement, ce qui est semblable au principe de la rémunération à l'acte des médecins et des médecins de famille. Il s'agit du genre d'établissement dont on dit : Oh, eh bien, non, nous avons toujours eu des modèles privés. Vous savez, les médecins de famille fonctionnent comme des entreprises. Des sociétés ont été créées.

Le modèle en question sera-t-il adopté, ou de grandes sociétés internationales de soins de santé viendront-elles s'installer ici et exploiter les contribuables?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Il s'agit de propos tout simplement épouvantables. Monsieur le président, je sais que le député d'en face veut peut-être un jour être juge, mais il ne devrait pas juger d'avance de choses qui ne se sont pas encore produites. Je suis consterné du fait qu'il accuse — il accuse — des sociétés d'exploiter les contribuables ici dans la province, des sociétés qui fournissent des soins de santé, lesquels sont surveillés, régis et inspectés par les RRS.

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, en ce qui concerne les entités ou les entreprises en question... Nous examinerons toutes les analyses de rentabilité des sociétés ou des particuliers ayant la possibilité de fournir un accès aux soins de santé, aux soins primaires et aux interventions chirurgicales ici au Nouveau-Brunswick. Nous remuerons ciel et terre pour essayer de fournir le meilleur service aux gens du Nouveau-Brunswick aujourd'hui et dans l'avenir. Nous examinons maintenant des plans d'affaires qui, je le répète...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le ministre lance maintenant — quoi? — des attaques personnelles de l'autre côté de la Chambre. Voilà qui tourne la démocratie en dérision. J'essaie d'obtenir de vraies réponses aux vraies questions qui touchent l'avenir des soins de santé dans notre province. Les propos du ministre de l'autre côté sont vraiment honteux.

Une autre préoccupation concernant les cliniques privées, si le ministre peut répondre aux questions... Après tout, il ne donne pas vraiment de réponses aujourd'hui. Il reste toutefois à savoir si le personnel infirmier et les fournisseurs de soins de santé de ces cliniques proviendront du secteur public ou du secteur privé. Comment le tout sera-t-il organisé? Une pénurie de personnel sévit déjà dans le système public. De nouveaux établissements privés viendront-ils donc prendre du personnel au système public, où le moral est bas et les gens sont épuisés? Le personnel en question sera peut-être à la recherche de meilleures conditions de travail. Comment le ministre organisera-t-il la dotation en personnel des cliniques privées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je suis très reconnaissant d'avoir l'occasion de répondre à la question, comme je l'ai fait toute la matinée. En ce qui concerne le fonctionnement du modèle, je le répète, des parlementaires du côté de l'opposition étaient présents à l'inauguration de la clinique à Bathurst. J'ai parlé au personnel infirmier immatriculé. J'ai parlé au personnel infirmier immatriculé qui seconde le Dr Javidi. Il s'agit de personnes qui oeuvraient en dehors du système ou qui avaient pris leur retraite, et elles sont revenues travailler dans le système, car, comme elles l'ont dit : Nous croyons au modèle en question ; nous voulons y contribuer ; nous voulons contribuer à fournir un accès aux interventions chirurgicales et aux soins primaires au moyen du modèle en question.

Contrairement à ce que dit le député d'en face, la mesure permettra effectivement — peut-être — d'améliorer les conditions de travail pour que plus de personnel infirmier immatriculé reste dans les établissements de santé et dans le domaine de la santé et aide les gens du Nouveau-Brunswick, tout comme, de ce côté-ci de la Chambre, nous aidons les gens du Nouveau-Brunswick au lieu de jouer les prophètes de malheur dans la province.

[Original]

PETITES ENTREPRISES

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, dans une lettre d'opinion publiée la semaine dernière, la ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises a vanté les mérites des petites entreprises et le rôle important qu'elles jouent dans l'économie.

La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi elle appuie l'attribution d'un contrat unique pour la distribution de thermopompes, alors que les propriétaires de petites entreprises ont dit que cela aura un effet dévastateur sur eux? Monsieur le président, la question à poser aujourd'hui est la suivante : Est-ce la nouvelle façon pour le gouvernement et la ministre d'avoir un secteur privé dynamisé, comme annoncé dans le discours du trône de cette semaine? En fin de compte, s'agit-il du nouveau système dynamisé, soit de donner une chance à une seule entreprise et de laisser l'ensemble des autres dans le désespoir?

[Traduction]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je tiens à dire au député d'en face que c'est un plaisir de prendre la parole au sujet du secteur dynamique des petites entreprises au Nouveau-Brunswick. J'ai le plaisir de parler de nos activités dans le secteur au cours de la mise en oeuvre du programme. Nous avons jugé nécessaire d'améliorer l'efficacité et de permettre aux gens du Nouveau-Brunswick de bénéficier d'un allègement de la hausse du coût de l'énergie dans le monde, et nous avons pris des mesures concrètes. Nous avons agi très rapidement et mis en oeuvre un programme.

Je suis très fier que, pendant la mise en oeuvre du programme et la mise en lumière des besoins et des mesures que nous devons prendre, en tant que gouvernement et en tant qu'actionnaire d'Énergie NB... Nous ne faisons que financer le programme, mais je suis très fier que les responsables d'Énergie NB aient constaté que des besoins se font sentir, qu'ils se soient longuement réunis, notamment cet après-midi, et qu'ils aient très clairement compris les besoins à combler. Je suis très fier qu'Énergie NB ait entrepris de combler ces besoins et de faire en sorte que le secteur dynamique participe et améliore l'efficacité pour les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, je comprends que la ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises soit gênée de répondre à la question aujourd'hui, parce que le dossier est clair. Ce qui se passe, c'est qu'elle est en train de faire en sorte que les petites et moyennes entreprises sont en train de payer un prix dans l'ensemble de la province. Nous comprenons donc clairement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

que, aujourd'hui, l'objectif de la ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, qui se disait championne des PME, n'est pas de les aider.

Au bout du compte, la question à se poser est celle-ci : Le premier ministre et le gouvernement ont-ils dit à la ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises de ne pas être proactive dans la défense de ceux et celles qui ont besoin, dans l'ensemble de la province, de vivre, et en même temps de faire travailler des centaines et des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre des Affaires autochtones, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, PC) : Je tiens à remercier le député d'en face de la question et à apporter une précision. Pour ce qui est de préconiser la création d'emplois dans la province, je peux vous dire, à titre de ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, que nous avons signé plus de 80 ententes, qui représentent 2 000 nouveaux emplois dans la province.

Toutefois, j'aime effectivement prendre l'habitude de répondre véritablement à la question et je vais y répondre pour vous. Je pense qu'elle est très pertinente en ce qui concerne la façon dont le tout s'est réellement produit. Je peux vous dire que je défends les personnes en question et je sais que le premier ministre s'en préoccupe aussi. Nous irons au fond des choses et déterminerons comment le processus s'est vraiment déroulé. Je peux vous dire que nous reviendrons ici sur la raison précise pour laquelle la situation s'est produite et la façon dont elle s'est produite. Nous sommes aussi préoccupés de ce côté-ci et nous ferons toute la lumière sur la situation.

[Original]

MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Dans l'Entente Canada — Nouveau-Brunswick relative au programme d'infrastructures, il reste actuellement plus ou moins 350 millions de dollars à investir d'ici le 31 mars 2023. Il y a quatre ans, le gouvernement conservateur, à son entrée en poste, a annulé le projet de construction du nouveau Musée du Nouveau-Brunswick, à Saint John. Il y a deux ans, le Musée du Nouveau-Brunswick a été forcé de fermer, car l'édifice tombait en ruine. Aujourd'hui, nous savons tous que les coûts de toute construction ont doublé, voire triplé, et nous attendons toujours de voir quel est le plan de ce gouvernement. Alors, ma question à la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture est la suivante : Qu'avez-vous fait depuis quatre ans à part regarder couler ce bâtiment?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Vous savez, je pense que si la députée d'en face en savait plus sur l'état du musée — non seulement l'état du musée d'origine, mais aussi l'état de l'endroit où les artefacts étaient entreposés au Market Square... En fait, le musée est fermé depuis deux ou trois ans, car il y avait des fuites dans la toiture et il a fallu recouvrir les artefacts d'une protection en plastique. Les artefacts ont été déplacés pour en assurer la préservation. Ils seront préservés et pourront être exposés.

En outre, pour ce qui est des prochaines mesures que nous prendrons et de la prochaine étape pour le musée, je me réjouis de la direction que nous prenons à cet égard et de la possibilité de voir se concrétiser la revitalisation du Musée du Nouveau-Brunswick à Saint John, Monsieur le président. J'ai parlé de la question au cours des derniers mois, et la différence entre hier et aujourd'hui est que nous avons les moyens d'agir. Dans le passé, les gens du gouvernement auraient tout fait pour se faire élire. La question n'était alors pas de savoir si le gouvernement avait les moyens d'agir. Or, une approche différente est employée de ce côté-ci de la Chambre. Il s'agit de faire ce qu'il faut en temps opportun pour les contribuables de la province et de mener la tâche à bien, Monsieur le président.

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Faire ce qu'il faut en temps opportun.

[Original]

Eh bien, sachez, Monsieur le premier ministre, par votre entremise, Monsieur le président, que, pendant que votre ministre gambade partout sur la planète, il y a présentement des gens au Musée du Nouveau-Brunswick qui sont en train d'emballer des œuvres et de les amener dans un entrepôt pour les remiser, parce que ce gouvernement conservateur a été inactif depuis quatre ans. Il n'est pas en mesure de nous dire quel est le plan. Il n'est pas en mesure de nous dire quel sera l'emplacement de ce nouveau musée. Avez-vous consulté la population? Il n'est pas capable de répondre à une quelconque question. J'aimerais comprendre le raisonnement derrière tout cela.

[Traduction]

Voilà un homme qui est obsédé par l'argent. Il devient premier ministre. Il annule d'abord le projet d'infrastructure, puis reste inactif pendant quatre ans et laisse les gens dans le noir. Nous devons ensuite construire un nouveau musée pour, quoi, le double ou le triple du prix?

[Original]

Quelle est cette gestion?

Questions orales

[Traduction]

La situation me rappelle le palais de justice de Fredericton.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, savez-vous donc ce qu'était le musée il y a quatre ans? C'était une promesse électorale. Il s'agissait de la représentation artistique d'une promesse électorale : Ah, vite, présentons le projet. Nous sommes en période électorale. Nous voulons aussi faire d'autres promesses électorales d'une valeur de 1,6 milliard de dollars.

Quel en a été le résultat? L'essentiel, à mon avis, c'est que nous aurons un plan. Je suis très enthousiaste à l'égard de ce plan. La nouvelle structure, dont la création sera le fruit d'un engagement communautaire considérable, reflétera l'image du Nouveau-Brunswick comme jamais auparavant — la fierté de notre province dans tous ses aspects — les Premières Nations, la culture acadienne, le patrimoine loyaliste et la culture noire. Nous cherchons à montrer comment le Nouveau-Brunswick est devenu la source d'espérance et de force qu'il est aujourd'hui, et je suis très enthousiaste quant à ce qui se profile à l'horizon, Monsieur le président. Merci.

REFUGES POUR SANS-ABRI

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. La semaine dernière, une annonce a été faite concernant les refuges. Il s'agit d'une question très importante que toutes les personnes ici ont vraiment à cœur. Lorsque nous nous sommes réveillés ce matin, il faisait 1 °C ; nous savons donc à quoi nous attendre. Il s'agit d'une occasion de faire naître l'espoir chez des personnes qui en ont vraiment besoin et qui n'en ont pas beaucoup.

[Original]

Nous avons entendu les inquiétudes, et j'aimerais que la ministre ait la chance de préciser tout cela, s'il vous plaît. Les inquiétudes que nous avons entendues, de ce côté-ci de la Chambre, c'est qu'il manque des détails dans l'annonce. Maintenant, nous allons essayer d'éclaircir cela pour les gens qui nous écoutent et qui pourront avoir des réponses à leurs questions.

Les municipalités et les organismes sans but lucratif se sentent... Je ne veux pas dire qu'ils se sentent oubliés, mais nous n'avons pas assez parlé d'eux. Donc, il y a des points d'interrogation. Maintenant, la ministre peut-elle me répondre : Les organismes sans but lucratif et les municipalités seront-ils en mesure de savoir ce qui se passe dans leur arrière-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

cour en ce qui a trait aux refuges pour les personnes qui vivent dans la rue? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, je suis vraiment reconnaissante de la question, car elle est très importante. Comme l'a dit le député d'en face, les températures baissent, et elles ont baissé rapidement d'hier à aujourd'hui. Nous pouvons le ressentir et nous savons que les gens qui vivent dans des conditions difficiles le ressentent aussi.

Monsieur le président, je suis très fière de l'annonce, car nous avons essentiellement doublé le budget consacré aux refuges et aux sans-abri. Voilà qui est vraiment important, et voici les raisons : Il faut que notre système de refuges évolue. Il faut que nos parties prenantes... Les gens qui travaillent en première ligne participent activement à la restructuration de notre système de refuges ou à l'évolution de sa structure. En fait, lorsque nous avons pris la photo pour le communiqué à Moncton, des échanges ont eu lieu entre les représentants de la Maison Nazareth, de Harvest House et du programme ReBrancher. Vous savez, Monsieur le président, ces organismes unissent leurs forces pour créer un système qui soutient non seulement les gens de leurs organismes respectifs, mais aussi les gens de leur collectivité qui ont besoin d'aide. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Nous apprécions tout ce qui a été dit. Il y a deux semaines, alors que, la semaine dernière, nous ne revenions pas à la Chambre pour des périodes de questions, j'avais parlé à la ministre de la possibilité de mettre des gardes de sécurité la nuit dans ces refuges. Pour les avoir visités personnellement, je sais que c'est un manque et que c'est quelque chose dont les gens ont vraiment besoin.

Deux heures après l'annonce d'un montant de 8 millions pour les refuges, une personne qui vit dans la rue à Moncton est allée à Radio-Canada et a déclaré sur les ondes qu'elle ne va pas dans ces refuges. Peu importe le montant d'argent — nous parlons d'un montant d'argent bien investi —, cette personne ne va pas dans les refuges, parce que, sans sécurité la nuit, il arrive qu'elle se fasse attaquer, et il y a des drogues qui circulent. C'est pourquoi cette personne préfère passer l'hiver sous une tente.

Ce ne serait pas une somme énorme sur les 8 millions que de prendre un peu d'argent pour s'assurer qu'il y a des gardes de sécurité afin que personne ne dorme dans la rue quand il fait 30^e au-dessous de zéro cet hiver. Merci beaucoup.



[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que le député d'en face sait aussi que des changements ne peuvent être faits instantanément. Le tout demande du temps et beaucoup d'efforts. La même semaine, nous avons également annoncé un investissement de 110 millions de dollars dans le logement public. Il s'agit du premier investissement dans le logement public depuis l'époque où la regrettée Nancy Clark Teed siégeait à la Chambre.

Revenons toutefois aux refuges. Nous savons que certaines régions ont besoin de plus d'aide que d'autres à l'heure actuelle ; la première tranche du budget doublé servira donc à soutenir les régions qui ont besoin d'une aide additionnelle. Le système de refuges doit évoluer, et nous devons accorder la priorité au logement. Je suis d'accord avec les propos du député quant à la sécurité dans les refuges. Voilà pourquoi nous travaillons avec des partenaires communautaires, afin d'aider à renforcer le système pour faciliter la collaboration entre ceux-ci. Des renseignements détaillés seront communiqués sous peu et seront étayés par le personnel de première ligne qui travaille au dossier.

FRACTURATION HYDRAULIQUE

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, lorsque je vois les rapports successifs du GIEC tirer encore plus fort la sonnette d'alarme à propos de la crise climatique, que je vois le réchauffement prévu d'ici 2100 passer de l'objectif déclaré de 1,5 °C pour rester en vie à bien plus de 2 °C et que je vois le nombre de COP augmenter, la 27^e Conférence des Parties étant maintenant sur le point de se réunir, je constate que le sentiment de crainte lié au climat et d'écoanxiété augmente également. Pourtant, le gouvernement veut avoir recours à la fracturation hydraulique. Bien que nous soyons aux prises avec une crise climatique... Nous ne devrions pas investir dans de nouvelles infrastructures liées aux combustibles fossiles. La fracturation hydraulique met notre eau en danger et pollue notre air. Avoir recours à la fracturation hydraulique signifie faire fi de la science. Ma question est la suivante : Comment le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut-il justifier la fracturation hydraulique?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, à l'intention de la députée d'en face, plus j'entends la députée de Memramcook poser des questions à la Chambre, plus il semble évident qu'elle n'a jamais eu à rémunérer de personnel ni à rendre compte d'un résultat financier. Ici, au Nouveau-Brunswick, ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre en 2018 se souviennent que nous avons clairement indiqué dans notre plateforme, sur laquelle nous avons fait campagne et qui nous a permis de gagner, que nous allions nous engager à mettre en valeur nos ressources naturelles de manière responsable. Le terme « responsable » est absent de toutes les observations de la députée d'en face.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous sommes résolus à entreprendre l'exploration. En fait, si une compagnie privée, où qu'elle soit, devait rendre des comptes à ses actionnaires et voyait des possibilités, mais ne les explorait pas, elle serait tenue responsable de cette décision. Particulièrement en ce qui concerne l'avenir énergétique, comme nous constatons ce qui se passe dans le contexte de la crise énergétique mondiale, nous examinerons toutes les possibilités pour assurer l'exploration de nos ressources naturelles de manière responsable et nous ne le ferons pas en ayant honte devant qui que ce soit, car nous devons le faire et nous devons le faire correctement.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, les parlementaires d'en face devraient avoir honte. Parler des actionnaires, parler des profits au détriment des gens — de l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations futures — c'est ridicule. En plus, parler de GNL et chercher à exporter le gaz ailleurs... Cela ne répondra même pas aux besoins actuels de l'Europe. Il est absolument inacceptable de faire passer les profits avant les gens.

Monsieur le président, je rappelle au gouvernement que je me tiens ici et que nous nous tenons ici sur le territoire non cédé et non abandonné des Wolastoqiyik et que je vis sur le territoire non cédé et non abandonné des Mi'kmaq. Je rappelle également au gouvernement que nous sommes tous visés par les traités. Nous sommes régis par les traités de paix et d'amitié. Je cite la chef Rebecca Knockwood d'Amlamgog au sujet du discours du trône :

« Tout ce que nous avons entendu... c'est un vieil argument inexact selon lequel le gaz naturel sous la terre abénaquise non cédée et non abandonnée est moins nocif pour l'environnement, » [Traduction.]

« Rien n'indique que la province puisse exploiter les réserves de gaz naturel de manière responsable » [Traduction.]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, les propos sont assez durs et ne m'ont pas semblé contenir une question. J'expliquerai toutefois quelques éléments en ce qui concerne le dossier des ressources naturelles.

Nous avons à rendre compte des résultats financiers lorsque nous formons un gouvernement au Nouveau-Brunswick, et il est irresponsable pour une personne qui n'a aucune expérience en la matière de faire des déclarations du genre, car nous devons rendre des comptes sur tous les aspects. Nous ne parlons pas seulement de l'exploitation du gaz

Questions orales

naturel. Nous ne parlons pas seulement de la mise en valeur des ressources naturelles. La responsabilité sera le principe clé sous-jacent.

La députée a parlé des Premières Nations. Nous comprenons parfaitement la nécessité de travailler avec les Premières Nations en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles. Nous comprenons parfaitement la nécessité de faire preuve de responsabilité en matière d'intendance de l'environnement lorsqu'il s'agit de la mise en valeur de ces ressources. Il est irresponsable de prendre la parole, d'adopter une approche qui n'est ni productive ni même collaborative et de ne pas faire preuve d'initiative. J'adopterai toujours une approche responsable, Monsieur le président.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je vais revenir avec des questions pour le ministre de la Santé au sujet des cliniques privées. Je pose des questions précises aujourd'hui. Il nous accuse de ne pas prendre position, mais les détails sont vagues.

Le gouvernement a déposé un projet de loi de trois pages, qui permettra l'ouverture de cliniques privées dans la province. Mais, il y a encore des questions auxquelles il n'a pas répondu. Quel est le modèle d'entreprise? Quel sera le montant demandé? Qui sera responsable de mettre l'entreprise en marche? Comment les cliniques seront-elles dotées de personnel? Allons-nous prendre du personnel du système public pour l'amener dans les cliniques privées?

Ce sont de vraies questions, et nous devons avoir de vraies réponses. Ensuite, nous prendrons position. Nous sommes tout à fait en faveur d'initiatives qui réduiront les listes d'attente et les temps d'attente. Le ministre peut-il nous donner les détails que nous recherchons? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que le député d'en face a pris position il y a longtemps. Quand nous étions à Bathurst, dans le nord de la province, deux parlementaires de son parti se sont placés dans la photo lorsque nous avons coupé le ruban lors de l'annonce. Il s'agissait d'une prise de position plutôt ferme. Bon, à moins que les gens d'en face aient un discours pour le nord de la province et un autre pour le sud... Je ne pense pas qu'ils agiraient ainsi, n'est-ce pas?

Monsieur le président, il s'agit d'accords de rémunération à l'acte, qui visent des services fournis dorénavant en dehors des quatre murs d'un hôpital. Les RRS exercent une surveillance. La RRS est Vitalité... Il s'agit essentiellement d'un élargissement des services, d'un élargissement de la rémunération à l'acte versée aux médecins. Des médecins

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

rémunérés à l'acte exercent au Nouveau-Brunswick depuis bien des années. Toutefois, la loi régissant les RRS que nous modifions apportait une restriction en ne permettant pas le paiement d'interventions faites en dehors des murs des hôpitaux. La mesure est novatrice, elle permet d'obtenir des résultats et elle aide les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Finalement, après cinq ou six questions, le ministre m'a donné les détails. Je voulais savoir si ce sont des entreprises internationales qui seront impliquées ou si, effectivement, nous utiliserons le modèle des frais de service que nous voyons déjà dans la province.

Cela nous assure que ce système peut fonctionner, mais il y a aussi la question du personnel. Comment allons-nous combler les lacunes que nous voyons actuellement et la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur public? Ces nouveaux établissements privés prendront-ils du personnel du secteur public? Comment allons-nous trouver le personnel, Monsieur le président?

C'est une question à laquelle nous devons aussi obtenir des réponses. Comment ce gouvernement mettra-t-il en œuvre ces établissements privés avec du personnel qui viendra en complément du système public?

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, encore une fois, les services offerts depuis bien des années par les médecins rémunérés à l'acte au Nouveau-Brunswick sont presque le miroir de ce que nous faisons ici. Les médecins rémunérés à l'acte paient leurs locaux. Ils paient leur propre personnel, qu'il s'agisse de personnel infirmier immatriculé, d'assistants ou d'autre personnel. Le même modèle s'applique à l'élargissement du pouvoir de payer pour des services en dehors des murs des hôpitaux, au sein des RRS, lesquelles exercent un rôle de surveillance et d'inspection. Monsieur le président, je répète que le service en question adoptera en fait le même modèle que celui qui est employé au Nouveau-Brunswick depuis de très nombreuses années. Les médecins engageront et paieront leur personnel, ce qui fait partie de l'accord. Le modèle de rémunération à l'acte permet de prendre les listes d'attente, comme pour les cataractes...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.